

Proposition de décret

visant la diminution des inégalités entre garçons et filles dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Développement

Une inégalité est une absence d'égalité. Il peut s'agir aussi du fait d'être inégal, différent. Ici, il est question de la différence entre les conditions des hommes et des femmes.

Dans notre école, nous constatons que,

- Les filles sont associées à la couleur rose et les garçons à la couleur bleue. Par exemple, les enseignants ont choisi un bac de gym bleu pour les garçons et un bac rose pour les filles.
- De manière générale, ce sont les filles qui balayent la classe, font la vaisselle et qui aident le plus à la cantine pour servir les assiettes et desservir les tables.
- Des remarques sexistes sont parfois faites à la récréation ou en classe. Par exemple, il nous arrive d'entendre : « Tu joues comme une fille », « Tu es un garçon manqué », « T'as un prénom de fille ».
- Lors des récréations, les filles et les garçons ne jouent pas souvent ensemble. Les garçons jouent au foot et les filles parlent entre-elles.
- La plupart de nos professeurs sont des femmes sauf ceux de gym.

En conséquences,

Des élèves se moquent même s'ils ne s'en rendent pas toujours compte. Certains trouvent cela drôle et ne réalisent pas toujours qu'ils blessent un enfant. Les moqueries sur les prénoms, la couleur des vêtements, notre manière de faire ou de penser nous rendent tristes, en colère, gênés, déprimés... Avec le temps et des réflexions

sexistes à répétition, on peut totalement perdre confiance en soi ou ne plus savoir qui on est.

7 Mars 2018 - Proposition de décret visant la diminution des inégalités entre garçons et filles dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Article 1 : Objectifs

Notre proposition de décret s'applique à tout le monde mais plus particulièrement aux enfants de maternelle et de primaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tout d'abord, pour qu'il n'y ait plus d'inégalité entre les filles et les garçons à l'école ou ailleurs. Ensuite, pour que tous puissent prendre conscience de ce problème d'inégalité. Enfin, pour que ces enfants puissent donner le bon exemple en grandissant aux plus jeunes et à leurs propres enfants.

Article 2 : Création d'une charte pour l'égalité

Pour lutter contre les inégalités des sexes dans notre école, nous devons prendre certaines mesures qui sont reprises dans une charte à adapter dans chaque école. Pour notre école par exemple :

Les enseignants doivent veiller à ne plus utiliser des couleurs stéréotypées (bleu et rose) dans leur classe et plus généralement dans l'école. Par exemple, les étiquettes pour les charges, les bacs de gymnastique et les « passe-toilettes » (sorte de badge qui autorise les élèves à accéder aux toilettes durant les récréations) sont généralement bleus et rose. Les professeurs doivent choisi

avec leur classe différentes couleurs qui dépendent pas du sexe mais de la préférence des élèves qu'ils soient un garçon ou une fille.

- Pour que les remarques sexistes s'arrêtent, une « brigade des inégalités » sera créée. Chaque jour, deux enfants (un garçon et une fille) de sixième année surveilleront la cour durant les récréations et sanctionneront les remarques sexistes. (Cfr article 3 pour la mise en place détaillée de la Brigade)
- Pour qu'il y ait autant de filles que de garçons qui aident à la cantine, on va choisir à l'avance deux garçons et deux filles par jour pour aider la cantinière à servir et desservir les repas.
- Pour que les filles et les garçons jouent plus ensemble lors des récréations, deux fois par semaine, nous choisirons des jeux qui conviennent tant aux filles qu'aux garçons.

Article 3 : Mise en place concrète

Pour que nous puissions lutter efficacement contre les inégalités entre les garçons et les filles et que notre charte soit respectée, il faut :

- Que la charte figure dans le Règlement d'Ordre Intérieur de l'école.
- Qu'une sensibilisation soit faite dans chaque classe par les enseignants en début d'année.
- Si un enfant ne veut pas aider à la cantine ou qu'il n'aide pas correctement, alors il sera sanctionné par une fiche de réflexion à compléter pour expliquer son comportement. Cette dernière devra être signée par ses parents et la direction.

- Si un enfant fait une remarque sexiste sur la cour de récréation, c'est la « Brigade des inégalités » qui intervient.

La « Brigade des inégalités » c'est un duo mixte d'élèves de sixième année qui prend en charge les problèmes d'inégalité des sexes qui peuvent se produire sur la cour de récréation. Elle a principalement un rôle de conseiller, de médiateur mais elle peut également sanctionner les moqueries, remarques, disputes liées à une inégalité des sexes. Les élèves qui composent la « Brigade » sont désignés à tour de rôle. Ils doivent assurer la surveillance de la récréation de 10h, du temps de midi et de 15h. Pour être facilement identifiables, ils portent un gilet fluo et une casquette. Ils sont munis de trois cartons de couleurs différentes (jaune, orange et rouge) et d'un stylo afin de pouvoir sanctionner si cela s'avère nécessaire.

Les sanctions sont réglées comme suit :
1 remarque : carton jaune = avertissement
2 remarques : carton orange = mot au journal de classe.

3 remarques : carton rouge = mot au référentiel disciplinaire avec comme sanction de faire une lettre d'excuse à l'élève blessé. Cette lettre devra être signée par ses parents, la direction et par les parents de l'enfant lésé.

Après chaque récréation, la brigade remet ses trois cartons à son enseignant où le nom, la classe et la date du ou des élève(s) impliqués sont inscrits. La brigade passe ensuite dans les différentes classes des élèves notés pour les avertir des sanctions qui ont été prises. L'enseignant prendra ensuite le relais pour les sanctions.

Les élèves de 6^e année et leurs enseignantes

